

Décharge 2002: budget général CE, Médiateur Européen

2003/2217(DEC) - 21/04/2004 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Gabriele STAUNER (PPE-DE, D), le Parlement se rallie totalement à la position de sa commission du contrôle budgétaire et octroie la décharge au Médiateur sur l'exécution du budget 2002. Ce faisant, le Parlement fait une série d'observations annexées à la décision de décharge dans lesquelles il se félicite de la gestion financière du Médiateur pour les exercices 2001 et 2002. Le Parlement estime, pour l'essentiel, qu'il est raisonnable que le Médiateur ait conclu un accord avec le Parlement européen sur les questions administratives, budgétaires et financières. Par ailleurs, le Parlement reconnaît que le Médiateur recherche un moyen économique lui permettant de se rendre régulièrement aux aéroports de Francfort et de Zurich. Il suggère au Médiateur de lui venir en aide en lui proposant des solutions qui l'agrée.